

lui eût tendu les bras. Voilà, Monsieur, une énumération de ces Bienfaits dont le Memoire imprimé assure que le Czar a comblé Sa Majesté.

Ce qui suit dans le Memoire n'est pas mieux fondé, on prétend que c'est aux instances de S. M. Cz. auprès du Roi de Dannemarck, que Sa Maj. Brit. est redevable de l'acquisition de Bremen & de Vehrden; quoi qu'il soit de notoriété publique que la Cour Moscovite n'a fait ces instances que pour l'amour d'elle même & de ses seuls interêts, car comme elle travailloit alors à engager le Roi en qualité d'Electeur à un Traité par lequel elle lui demandoit de garantir à S. M. Cz. ses conquêtes sur la Suede, & en particulier Revel, il étoit à propos de paroître fort empressé à lui procurer Bremen & Vehrden. Mais on changea bientôt de langage & de conduite, car quand on crut être sur le point d'attirer le Roi de Suede à une Paix séparée, on lui offrit, dans la vûe de l'y engager, toute sorte d'assistance, pour lui faire reprendre ce que S. M. Brit. lui retenoit. Les plans du Baron de Gortz en font foi, & il est assez curieux, que l'auteur du Memoire pretende que S. M. Britannique est redevable au Czar d'une acquisition de laquelle S. M. Cz. a manifesté depuis long tems un dessein formé de la dépouiller, & des mesures prises avec le Roi de Suede pour en venir à bout.

On trouve après cela dans le Memoire un parallèle très odieux & très impoli de la conduite que le Roi Guillaume & la Reine Anne de glorieuse memoire ont tenuë par rapport au Czar avec celle, qu'on attribüë au Roi George.

Je